

Le typhus aux portes de Marseille par le Professeur Georges François

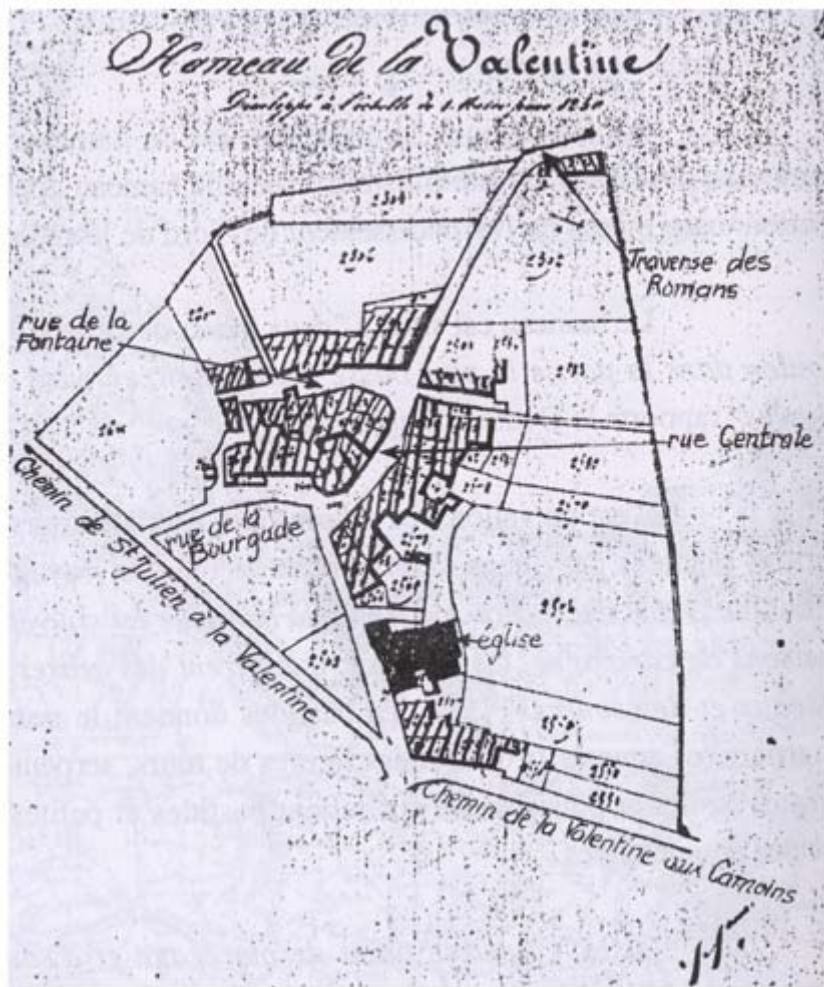


En ce début du XIXe siècle les connaissances médicales sur le typhus encore appelé "fièvre des prisons", "fièvre des hôpitaux" ou "fièvre de la famine", sont plus que parcellaires. Si l'on en connaît les circonstances d'apparition (rassemblement de populations, promiscuité, absence d'hygiène, malnutrition), on ignore son mode de transmission et on discute encore son caractère contagieux.

C'est seulement en 1909 que Charles Nicolle (*illustration ci-contre*) découvre le rôle des poux dans la transmission de la maladie et en 1916 qu'est isolé l'agent responsable : *Rickettsia prowaseki*.

Le 4 avril 1810, l'adjoint au maire de Marseille demande au Docteur Dugas de se rendre à la Valentine où l'on signale l'apparition d'une maladie contagieuse.

Le petit hameau de la Valentine compte à l'époque environ 200 personnes, pour la plupart des ouvriers agricoles ou de petits paysans pauvres. (*illustration ci-dessous*)



Le Docteur Dugas est médecin chef à l'Hôtel-Dieu et également médecin des épidémies. Il va le jour même, à la Valentine, visiter les 17 malades qui lui ont été signalés et se fait raconter le déroulement des faits.

Un mois plus tôt, sont arrivés à l'auberge de la Valentine trois soldats déserteurs qui étaient incarcérés à la Prison d'Aix. Ils ont profité de leur transfert à Toulon pour s'évader. Tous les trois semblaient en mauvaise santé aux dires du patron de l'auberge de la Valentine chez qui ils se sont arrêtés. Deux d'entre eux vont reprendre la route alors que le troisième, incapable de marcher, demeure à l'auberge. L'aubergiste, ne tenant pas à garder chez lui un individu malade et peut être insolvable, le met à la porte et le jeune homme se réfugie dans une masure abandonnée à l'extrémité du village.

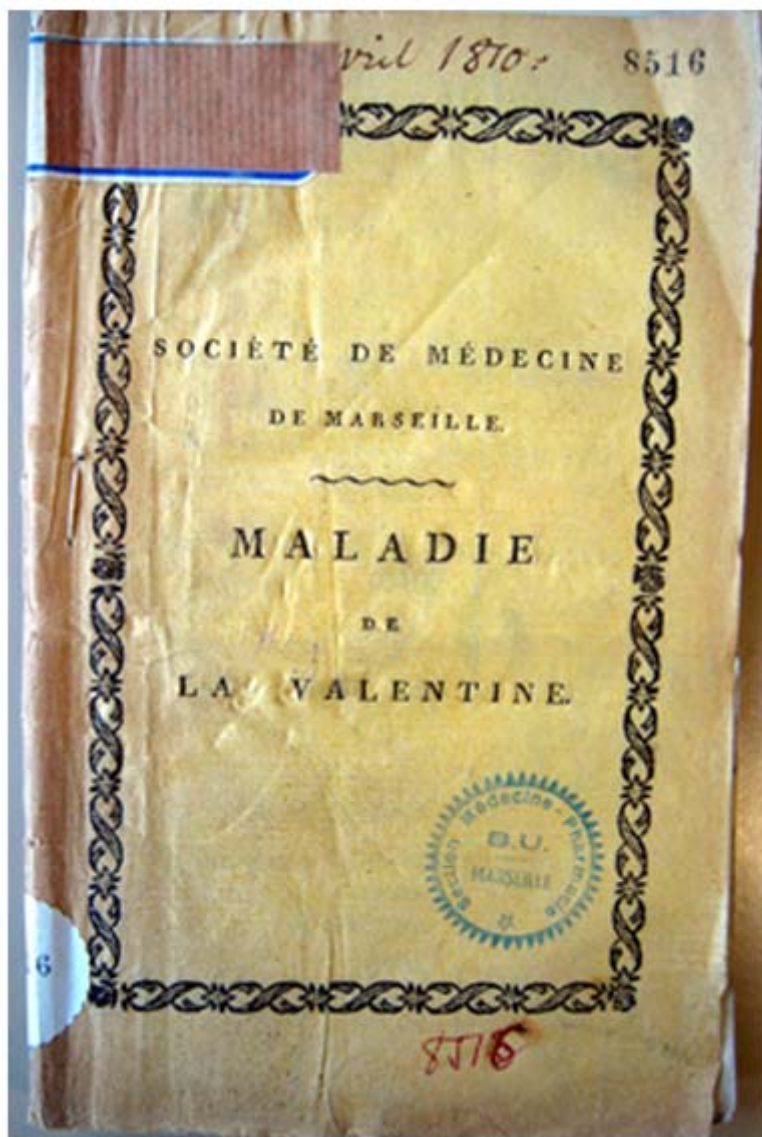
Il va y demeurer trois semaines en proie à une forte fièvre, des céphalées et des épisodes de délire. Malgré les soins qui lui sont prodigués par certains habitants charitables et le curé de la paroisse, il décède le 23 mars. Plusieurs des habitants qui l'ont approché vont développer à leur tour la maladie. Parmi eux, les deux hommes qui l'ont inhumé décèdent dans les jours suivants.

C'est à ce moment que la panique s'empare de la population, non seulement dans le hameau de la Valentine mais également dans les bastides environnantes et le secteur se vide de ses habitants. Il ne reste que les malades et leurs proches.

Les bruits les plus alarmants circulent, aux alentours, pour bientôt se répandre dans Marseille. La rumeur augmente chaque jour le nombre de morts, on parle de peste ou de fièvre jaune.

Trente ans plus tard, un témoin écrira "*Marseille se crût un moment à la veille d'avoir une horrible répétition de la peste de 1720*".

Le Docteur Dugas après avoir visité les différents malades fait un premier rapport au baron de Saint Joseph, maire de Marseille. (*illustration ci-dessous*)



Pour lui il s'agit d'une fièvre putride, dite aussi fièvre des prisons ou typhus, maladie qui sévit au même moment dans les prisons d'Aix.

Il prend les mesures qui s'imposent à l'époque en pareil cas :

- Isolement des malades qui sont transférés dans de grandes chambres bien aérées qui seront désinfectées deux fois par jour à l'aide de vinaigre et de fumigations ;
- Fourniture de linges et de literie propres ;
- Fourniture par l'administration centrale des secours publics de viande, de pain et de vin pour lutter contre la dénutrition dont souffrent la plupart des habitants du hameau ;
- Enlèvement des tas de fumier en décomposition qui s'accumulent devant chaque maison ;
- Inhumation rapide des morts.

Aucun des habitants du hameau ne voulant se charger des inhumations, le Maire doit envoyer des fossoyeurs venant de Marseille.

Toutes ces décisions sont prises par le Maire et exécutées, théoriquement au moins, sous le contrôle du commissaire de police de l'arrondissement. Ce dernier, de crainte d'attraper la maladie, refuse de se déplacer et envoie sur place un inspecteur de police et deux agents qui sont assistés des gardes champêtres. Ils ont également pour mission d'interdire aux rares habitants qui sont restés sur place, de quitter le hameau.

Dugas prescrit aux malades :

- Des vomitifs (ipéca) et des purgatifs afin "d'évacuer l'excès de bile" ;
- Des sinapismes et des vésicatoires "pour réveiller les fonctions languissantes" ;
- Du quinquina pour lutter contre la fièvre ;
- Des tisanes calmantes à base de chiendent et de réglisse.

Il s'efforce également "de diminuer les craintes des habitants sur un danger qu'ils sont disposés à grossir".

L'application et la surveillance du traitement sont confiées aux deux officiers de santé qui résident à Saint Marcel et s'occupaient déjà des patients avant l'arrivée du Docteur Dugas. Pour sa part, ce dernier passe visiter les malades un jour sur deux. Il a laissé à la disposition des officiers de santé une boîte de médicaments dite "caisse des épidémies".

Grâce à l'ensemble de ces mesures, particulièrement les mesures d'hygiène, l'épidémie tourne court.

Finalement 25 personnes ont été touchées (soit tout de même 12% de la population) avec 8 décès (un tiers des patients). Quelques convalescents sont transportés à l'Hôtel-Dieu et le calme revient. Les habitants réintègrent leurs domiciles.

L'affaire se serait arrêtée là, et serait aujourd'hui oubliée sans l'intervention de la société de Médecine. En effet, une semaine après la première intervention du Docteur Dugas, le Préfet avait cru bon de faire appel à la société de Médecine en ces termes :

"Il s'est manifesté, Messieurs, une épidémie dans le quartier de la Valentine, territoire de cette ville ; elle a déjà excité toute la sollicitude de l'administration, mais comme vos lumières et vos soins peuvent concourir avec le plus grand succès aux mesures qu'elle a prise, je vous invite Messieurs, au nom de l'intérêt que vous avez toujours manifesté pour la chose publique à vous occuper le plus tôt possible de cet objet important, à me présenter un rapport sur la situation de la maladie, sur sa nature, sur les moyens curatifs à employer, sur les craintes qu'elle peut inspirer. Monsieur Dugas votre collègue médecin des épidémies nous a déjà fait connaître son opinion et a déjà employé les moyens prescrits par la médecine ; mais dans des circonstances aussi graves, l'administration doit s'entourer de toutes les lumières qu'elle peut rassembler et je ne doute pas, Messieurs, que les vôtres ne soient d'un grand secours et votre opinion d'un grand poids sur l'esprit public, qui commence à s'alarmer".

Pour le compte de l'Empire, Conseiller d'Etat, Préfet
Signé le Conseiller de Préfecture Rancurel

La Société délègue alors à la Valentine une commission présidée par le Docteur Fodéré, praticien de renom.

La commission, qui arrive "après la bataille" alors que la situation s'est améliorée et que l'essentiel des mesures utiles ont été prises, aurait pu et dû se contenter de noter l'extinction du foyer. Au lieu de cela elle instruit un procès à charge contre le Docteur Dugas.

Elle écarte le diagnostic de typhus et retient qu'il s'agit "d'une fièvre produite uniquement par des miasmes contagieux, septiques, dégagés par le corps du déserteur" dont la maladie était due "au mauvais traitement, à la privation d'air renouvelé, à la chaleur, la malpropreté et le chagrin (sic) et à l'atmosphère impure dans laquelle il a vécu".

Elle reproche, à mots couverts au Docteur Dugas d'avoir affolé inutilement les populations, "en faisant preuve d'une sévérité inutile et dangereuse", d'avoir utilisé des médecines trop fortes et d'avoir prescrit trop tard des médicaments utiles.

Alors qu'elle n'a strictement rien fait, elle se félicite "d'être parvenu à dissiper la frayeur des habitants par la force de la persuasion et l'évidence des faits. Les paroles consolantes de votre rapport passèrent de bouche en bouche ; dès le soir même la moitié de la ville les a pris et vous commençâtes déjà à cueillir la plus douce récompense pour de vrais médecins, celle d'avoir dissipé les craintes et d'avoir rétabli partout le calme et la sérénité" (illustration ci-dessous).



La Commission n'a pas un mot pour les officiers de santé qui depuis le premier jour se sont occupés des malades. Officiers de santé à propos desquels le Docteur Dugas écrit au Maire "*ces praticiens recommandables ont volé au secours de ces malades avec intrépidité ; ils sont restés au sein de la contagion, en rassurant les uns par leurs conseils et soulageant les autres par leurs soins. J'ai été puissamment secondé par eux. Je me permettrai de réclamer en leur faveur une indemnité, autant comme un témoignage de votre bienveillance particulière, que comme un dédommagement de leur peine* ». Témoignage auquel s'ajoute celui du recteur dans une lettre également adressée au Maire « *Je veux vous représenter le sacrifice généreux que les deux chirurgiens de Saint Marcel ont fait parvenir aux habitants de la Valentine. Ils ont montré à cette occasion le plus grand zèle et dévouement. Je ressentirai en mon particulier le plus grand plaisir et la plus grande satisfaction, s'ils étaient récompensés comme ils le méritent. Je ne vous cacherai pas que la presque totalité des malades qu'ils ont soigné sont hors d'état de payer et les premiers remèdes par eux fournis et les visites faites au moins deux fois par jour* ".

Non contents d'avoir rendu au Préfet un compte-rendu qui ressemble à un réquisitoire, au mépris des règles élémentaires de confraternité, les membres de la commission vont publier leur rapport.

Ulcéré, le Docteur Dugas afin de rétablir la réalité des faits répond en publiant à son tour une plaquette intitulée "*Précis historique sur la maladie contagieuse qui a régné au hameau de la Valentine dans le courant du mois d'avril 1810*".

Il quitte la société de Médecine et va créer, avec la plupart des médecins et chirurgiens des hôpitaux, la "Société Académique de Médecine de Marseille".

C'est à cet incident que l'on doit d'avoir eu à Marseille pendant trente cinq ans deux sociétés de médecine concurrentes.